

Résolution sur le rapport d'activités EURES pour 2004-2005: vers un marché européen intégré de l'emploi

2007/2597(RSP) - 05/09/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite au débat qui a eu lieu le 3 septembre 2007 sur la question orale [O-0038/2007](#) sur le rapport d'activité EURES 2004-2005: « Vers un marché du travail unique », le Parlement européen a adopté une résolution proposée par sa commission de l'emploi et des affaires sociales, dans laquelle il indique que, selon lui, le **réseau EURES** devrait devenir une importante plateforme de communication sur le marché européen de l'emploi et un **guichet unique pour la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs**. Ce guichet devrait spécifiquement viser à supprimer les obstacles en matière de sécurité sociale liées à l'emploi et à mieux faire connaître à tous les travailleurs leurs droits individuels, et en particulier les droits relatifs à l'égalité de traitement. Il devrait également servir à :

- renforcer le réseau de conseillers EURES,
- élargir l'accès aux informations sur les offres d'emploi pour les travailleurs saisonniers ou à temps limité dans les États membres autres que leur pays d'origine,
- élargir le contenu du portail EURES aux informations sur les offres d'emploi afin de répondre aux besoins des ressortissants de pays tiers (notamment des pays relevant de la politique européenne de voisinage).

Dans sa résolution, le Parlement rappelle que la mobilité géographique et professionnelle est un instrument crucial pour la réussite de la stratégie de Lisbonne révisée et que, dans ce contexte, l'augmentation des crédits de la ligne budgétaire du réseau EURES destinée à soutenir les projets dans le domaine des recrutements transnationaux et des partenariats transfrontaliers entre les "anciens" et les "nouveaux" États membres et entre les "nouveaux" États membres est une excellente chose (augmentation de la ligne budgétaire de l'ordre de 2 Mios EUR pour 2007).

Il estime que la Commission devrait continuer à encourager la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs. Il note, à cet égard, que l'Année européenne de la mobilité des travailleurs a permis d'accroître largement la demande vis-à-vis des services EURES, notamment pour ce qui concerne les demandes d'information des travailleurs mobiles et des candidats à la mobilité. Il espère qu'étant donné la plus grande visibilité acquise par le réseau EURES dans le cadre de l'Année européenne et l'organisation fructueuse de salons de l'emploi européens, des initiatives semblables seront répétées, à l'avenir.